

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
Délibération n° DB 2022-84

Date de la convocation : 09/11/2022

Membres en exercice : 24

Membres présents : 18

Membres votants : 20

Le dix-sept novembre deux mille vingt-deux, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : Mmes Danièle ANDREY, Valentine DION, Nadège LAMPSON-GUEILLIOT et Françoise PAYEN et MM. Roland CANIVENQ, Pascal COLSON, Bruno DAUPHY, Jean DE POUILLY, Vincent FLEURY, Pierre LAURENT CHAUVET, Gérald LORFEUVRE, Michel MEIS, Léopold Désiré NANJI, Jean-Pol RICHELET, René SALEZ, Benoit SINGLIT, Vincent THIERION et Bruno VALET.

Excusés avec pouvoir de vote : M. Christophe MANCEAUX donne pouvoir de vote à M. Désiré NANJI et M. Pierre POTRON donne pouvoir de vote à M. Pierre LAURENT CHAUVET.

Secrétaire de séance : Mme Françoise PAYEN

OBJET : PARC ARGONNE DECOUVERTE
DEFINITION DES PERIODES ET HORAIRES D'OUVERTURE POUR LA SAISON 2023

Vu la compétence « Création, gestion, animation et promotion du pôle nature dans le parc Argonne Découverte » ;

Considérant la nécessité de définir les périodes d'ouverture et les horaires du Parc Argonne Découverte pour 2023 ;

Vu l'avis favorable remis par la commission Tourisme ;

Après en avoir délibéré, le Bureau à l'unanimité :

- APPROUVE les périodes et horaires d'ouverture du Parc Argonne Découverte pour 2023 comme suit :

Périodes	Jours	Horaires
Du 11/02 au 05/03 (zones B et C)	Tous les jours	13h30/18h (au lieu de 10h/17h en 2022)
Du 08/04 au 07/07	Tous les jours	10h/18h (idem 2022)
Du 08/07 au 31/08	Tous les jours	10h/19h (idem 2022)
Du 02/09 jusqu'aux vacances de la Toussaint	Les mercredis, samedis et dimanches	10h/18h (idem 2022)
1 ^{er} samedi des vacances de la Toussaint	Tous les jours	10h/17h (idem 2022)

.../...

- DELEGUE au Président la décision d'ouverture et/ou de fermeture exceptionnelle (soirée ou journée événementielle, problèmes techniques) dans un souci de réactivité.
- AUTORISE le Président ou son représentant de signer tous les actes à intervenir.

Pour copie conforme,

Le Président,



Benoit SINGLIT